

Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale

Note du 1^{er} juillet 2022 mise à jour le 25 juillet 2022 – Second rappel vaccinal pour les professionnels de santé

Le COSV souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'organiser une campagne de rappel vaccinal pour les professionnels de santé et du secteur médico-social, et ce dès maintenant, dans le contexte de la vague actuelle de Covid liée au variant BA4/5. Pour rappel, dans son addendum du 31 mars 2022 à l'avis du 19 janvier 2022 relatif à l'extension de l'éligibilité au deuxième rappel vaccinal, le COSV avait recommandé l'injection d'un deuxième rappel vaccinal aux professionnels de santé, et ce quel que soit leur âge. Chez ces personnes qui sont particulièrement exposées¹, cette vaccination réduira le risque de formes graves, réduira un peu le risque d'infection et de transmission du virus aux patients pris en charge et réduira l'absentéisme professionnel induit par les épisodes infectieux de Covid.

Ainsi, le COSV recommande l'ouverture du deuxième rappel pour les professionnels suivants, et ce quel que soit leur âge ou état de santé :

- Tous les professionnels de santé (professions définies par le code de la santé publique)
- L'ensemble des salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social, aux aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, aux professionnels du transport sanitaire, ainsi qu'aux pompiers, quel que soit leur mode d'exercice.

¹ En particulier dans la période actuelle de relâchement des mesures barrière par les publics fréquentant les établissements de santé et les cabinets médicaux